

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

543^{ème} REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

11 SEPTEMBRE 2015

PSC/PR/COMM. (DXLIII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 543^{ème} réunion, tenue le 11 Septembre 2015, a adopté la décision qui suit sur la mise en œuvre des décisions de la réunion 455^{ème} réunion du CPS, tenue le 2 septembre 2014, au niveau de Chefs d'Etat et de Gouvernement, à Nairobi, au Kenya:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication de la Commission sur l'état de mise en œuvre de la décision de la 455^{ème} réunion du CPS, tenue le 2 septembre 2014, au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement, à Nairobi, au Kenya;
2. **Rappelle** ses prises de position antérieures sur la question du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique, notamment, les communiqués PSC/AHG/COMM. (CDLV), PSC / PR / COMM.1 (CCCXLI, PSC/PR/COMM.2 (CCCIII) et PSC/PR/COMM (de CCXLVIX), adoptés lors de sa 455^{ème}, 341^{ème}, 303^{ème} et 249^{ème} réunions, tenues respectivement, le 2 Septembre 2014 au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le 13 Novembre 2012, le 8 Décembre 2011, ainsi que le 22 Novembre 2010;
3. **Félicite** tous les États membres qui apportent un soutien au renforcement des capacités du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) et au Comité des services de renseignement et de sécurité pour l'Afrique (CISSA). Dans ce contexte, le Conseil **exprime** sa gratitude au Gouvernement de l'Algérie pour son offre d'accueillir une réunion d'experts sur le financement du terrorisme et de l'extrémisme violent;
4. **Félicite également** la Commission pour les efforts déployés, à ce jour, pour la mise en œuvre de la décision du Sommet du CPS de Nairobi, en particulier dans les domaines de la mobilisation des ressources, de l'apport d'experts pour le CAERT, des campagnes de sensibilisation contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et la fourniture de soutien technique aux États membres;
5. **Réitère** sa profonde préoccupation face à l'aggravation du fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent, y compris son phénomène concomitant de paiement de rançons aux groupes terroristes, le lien entre les activités terroristes et le crime transnational organisé, ainsi que le trafic des êtres humains et de drogue, dans diverses parties de l'Afrique;
6. **Se félicite** de l'installation réussie de systèmes de communication sécurisés dans les activités du CISSA dans le cadre des efforts en cours visant à prévenir et à combattre efficacement le terrorisme et l'extrémisme violent. À cet égard, le Conseil **encourage** la Commission, en collaboration avec les deux, le CISSA et le CAERT, à poursuivre cet effort et de le reproduire dans toutes les régions du continent;

7. **Souligne une fois de plus**, l'urgence d'une approche orientée vers l'action pour donner une expression concrète à l'engagement pris par les États membres à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, sous toutes ses formes et manifestations. À cet égard, le Conseil **réitère** son appel aux États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à prendre d'urgence les mesures nécessaires à devenir parties à la Convention de 1999 et le Protocole additionnel de 2004, ainsi qu'aux instruments internationaux pertinents, adoptés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies;
8. **Réitère en outre** son appel aux États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier de toute urgence, la Convention de l'UA sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey), adoptée par la 23ème session ordinaire de la Conférence de l'Union, qui contient des dispositions sur la coopération dans le domaine de la sécurité, y compris la lutte contre le terrorisme et la crime transnationale organisé;
9. **Souligne** la nécessité pour le CAERT et le CISSA à faire des exposés réguliers et exhaustifs au Conseil, au moins deux fois par an, en vue de renforcer les efforts de prévention de conflits du Conseil;
10. **Exhorte** les États membres à traiter les causes profondes de l'extrémisme violent, en particulier, par des programmes éducatifs, la promotion des activités entrepreneuriales et la création d'emplois, plus axés sur les jeunes;
11. **Souligne** l'importance de renforcer la capacité des services des États membres, en vue de leur permettre de prévenir et de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent plus efficacement. Dans ce contexte, le Conseil **souligne** la nécessité d'une étroite coopération et coordination entre les entités compétentes, y compris entre les processus de Nouakchott et de Djibouti, dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sur le continent;
12. **Se réjouit** des progrès accomplis par la Commission pour l'opérationnalisation du Mécanisme de l'Union africaine pour la coopération entre les services de la police - (AFRIPOL). À cet égard, le Conseil **demande** à la Commission d'accélérer la mise en place d'AFRIPOL, comme un important mécanisme de coordination pour la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent ainsi que le crime international organisé en Afrique;
13. **Lance un appel** à tous les partenaires de l'UA, y compris l'Organisation de la coopération islamique, qui a déjà fait une annonce de 10 millions de \$EU en faveur de l'UA, de continuer à soutenir les efforts de l'Afrique contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Dans le même esprit, le Conseil **exhorte** les États Membres à verser des contributions financières pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique;
14. **Décide** de rester activement saisi de la question.